



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 14 *componente* A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit:

Code: **XEPOX 14 A**
Dénomination: **XEPOX 14 *componente* A**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Résine pour la préparation d'un adhésif époxy structurel pour des applications professionnelles dans le bâtiment. Convient pour le collage entre les éléments de structure en bois, métal, béton, brique et FRP.

1.3. Einzelheiten zum Lieferanten, der das Sicherheitsdatenblatt bereitstellt:

Raison Sociale: **Cenci Legno s.a.s.**
Adresse: **piazza Alessandro Volta, 33**
Localité et Etat: **22100 – COMO - ITALIA**
Tel. +39-31-267813 - Fax +39-31-267816

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité.: **cencilegno@cenci.com**



1.4. Numéro d'appel d'urgence: Pour renseignements urgents s'adresser à +39-348-7906371

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

2.1.1. Règlement 1272/2008 (CLP) et modifications suivantes et adaptations:

Classification e indication de danger:

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

2.1.2. Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives:

Symboles de danger: Xi-N
Phrases R: 36/38-43-51/53

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.



Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 14 componente A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

Mentions d'avertissement: Attention

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

P264 Se laver . . . soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Contient: produit de réaction: bisphénoI-A-épichlorhydrine
Glycidyl Ether of 1,6-Hexanediol
produit de réaction: bisphénoI-F-épichlorhydrine

Etiquetage de danger conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.



IRRITANTE

(IRRITANT)



PERICOLOSO PER L'AMBIENTE

(DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT)

R36/38 IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
R43 PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R51/53 TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
S24/25 ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.
S26 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, LAVER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET CONSULTER UN SPÉCIALISTE.
S29 NE PAS JETER LES RÉSIDUS À L'ÉGOUT.
S37 PORTER DES GANTS APPROPRIÉS.

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

Contient: produit de réaction: bisphénoI-A-épichlorhydrine
Glycidyl Ether of 1,6-Hexanediol
produit de réaction: bisphénoI-F-épichlorhydrine

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



**Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015**

FR

Xepox 14 *composante* A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

2.3. Autres dangers:

Informations non disponibles.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges:

Contenu:

Identification.	Conc. %.	Classification 67/548/CEE.	Classification 1272/2008 (CLP).
produit de réaction: bisphénoI-A-épichlorhydrine CAS. 25068-38-6 CE. 500-033-5 INDEX. 603-074-00-8	50 - 75	Xi R36/38, Xi R43, N R51/53	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
Glycidyl Ether of 1,6-Hexanediol CAS. 16096-31-4 CE. 340-260-4 INDEX. -	15 - 30	R52/53, Xi R36/38, Xi R43	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412
produit de réaction: bisphénoI-F-épichlorhydrine CAS. 9003-36-5 CE. INDEX. -500-006-8 Reg. Nr. 01-2119454392-40-0000	15 - 30	Xi R38, Xi R43, N R51/53	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411

Note: valeur supérieure de la plage exclue.

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

T+ = Très Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extrêmement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environnement(N)

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours:

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Informations non disponibles.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox[®]

**Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015**

FR

Xepox 14 componente A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Protection pour SP: Mettre les appareils respiratoires autonomes à pression positive et les tenues de protection anti-incendies
REFROIDIR LES RECIPIENTS EXPOSES AU FEU AVEC DE L'EAU.
Produit non inflammable

5.1. Moyens d'extinction:

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS: Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS : Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE : Éviter de respirer les produits de combustion

5.3. Conseils aux pompiers:

INFORMATIONS GÉNÉRALES : Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT: Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Conserver à distance des flammes ou étincelles. Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements Ne pas respirer les vapeurs ou les poussières. Porter un équipement de protection (voir chapitre 8).

Précautions pour l'ambiance: Ne pas déverser le produit dans les égouts. Ne pas contaminer l'eau en superficie. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

Méthode de nettoyage: Imprégner avec du matériel absorbant inerte (sable, sciure, farine, fossile, liaisons universelles, vermiculite) et évacuer le résidu comme c'est indiqué dans le chapitre 13.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Informations non disponibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Informations non disponibles.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Informations non disponibles.

6.4. Référence à d'autres sections:

Informations non disponibles.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



**Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015**

FR

Xepox 14 *composante* A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Il est nécessaire d'observer les mesures de précaution qui sont normalement adaptées dans la manipulation des produits chimiques. Assurer un échange d'air suffisant dans les ambiances de travail, et/ou une aspiration dans les lieux de travail. Utiliser un masque avec filtre pour vapeurs organiques en présence des vapeurs de produits. Type avec combinaison A2/P2 (particules solides / gaz et vapeurs organiques). Ouvrir et prendre le récipient avec précaution.

Classe l'emmagasinage selon VCI : 10 (liquides nocifs pour l'ambiance).

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Informations non disponibles.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Informations non disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Informations non disponibles.

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Références Réglementation:

France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102. Décret n° 2012-746 du 9 mai 2012 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques.
Belgique	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents chimiques Arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (MB 14.3.2002, Ed. 2; erratum M.B. 26.6.2002, Ed. 2).
Suisse	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail 2012.
OEL EU	Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE.
TLV-ACGIH	ACGIH 2012

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC.

Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,237	mg/kg
Valeur de référence en eau douce	0,003	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,0003	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,294	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,0294	mg/kg/d
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale.			VND	6,25 mg/kg/d				
Inhalation.			VND	8,7 mg/m³			VND	29,39 mg/m³
Dermique.			VND	62,5 mg/kg/d	8,3 ug/cm²	VND	VND	104,15 mg/kg/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.
VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ;
NPI = aucun danger identifié.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

**Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015**

FR

Xepox 14 componente A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVC, néoprène, nitrile ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil (s'il est disponible) d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type B ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques du type susmentionné, est nécessaire en l'absence de mesures techniques pour limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée. Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat Physique	liquide
Couleur	Jaune clair - incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif.	Non disponible.
pH.	environ 7 (1 kg / 1,1 eau)
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.
Point initial d'ébullition.	Non disponible.
Intervalle d'ébullition.	Non disponible.
Flammpunkt.	> 150 °C.
Point d'éclair.	Non disponible.
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible.
Limite infer.d'inflamab.	Non disponible.
Limite super.d'inflamab.	Non disponible.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 14 *composante* A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

Limite infer.d'explosion.	Non disponible.
Limite super.d'explosion.	Non disponible.
Pression de vapeur.	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Densité relative.	1,145 kg/l
Solubilité	Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité.	Non disponible.
Température de décomposition.	Non disponible.
Viscosité	800-1.400 mPa*s (Cps)
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations:

VOC (Directive 1999/13/CE)	0%
VOC (carbone volatil)	0%

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter: Stable dans de normales conditions.

Substances à éviter: Acides, amines, bases et agents oxydants avec lesquels il réagit avec une forte augmentation de la chaleur (réaction exothermique).

Dangers dus à une décomposition: une combustion incomplète génère de l'oxyde de carbone et/ou des acides phénoliques, décomposition avant ébullition.

Autres réactions chimiques : avec les amines, réaction fortement exothermique

10.1. Réactivité:

Au contact de forts agents d'oxydation, réducteurs, acides ou bases forts, des réactions exothermiques peuvent se produire.

10.2. Stabilité chimique:

Des températures excessives peuvent provoquer une décomposition thermique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Voir chapitre 10.1.

10.4. Conditions à éviter:

Éviter le réchauffement.

10.5. Matières incompatibles:

Agents d'oxydation, réducteurs. Acides ou bases forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données concernant: Résine époxydique du bis phénol -F- l'épichlorohydrine (P.M moyen <=700) CAS 9003-36-5

LD 50 oral 11.400 mg/Kg rat

LD 50 cutané > 2.000 mg/Kg lapin

Sur la peau: Des expositions répétées peuvent provoquer une irritation de la peau.

Sur les yeux: Légère irritation passagère.

Sensibilisation: peut provoquer la sensibilisation au contact avec la peau.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 14 componente A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

Données concernant: Glycidyl Ether of 1,6-Hexanediol

LD50 oral 2.900 mg/kg rat

LD50 cutané > 4.900 mg/kg rat

Irritation:

Sur la peau: Légère irritation (lapin)

Sur les yeux: Légère irritation (lapin)

Données concernant: Résine époxydique du bis phénol -A- l'épichlorohydrine (P.M moyen <=700)

LD 50 oral > 2.000 mg/Kg rat

LD 50 cutané > 2.000 mg/Kg lapin

Aucun risque n'est prévu en cas d'ingestion occasionnelle de faibles doses

Irritation primaire:

Sur la peau: Des expositions répétées peuvent provoquer une irritation de la peau.

Sur les yeux: Légère irritation passagère.

Sensibilisation: peut provoquer la sensibilisation au contact avec la peau.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

Effets aigus: ce produit est nuisible s'il est ingéré et une moindre quantité peut provoquer des troubles à la santé (douleurs à l'abdomen, nausée, vomissement, diarrhée, etc).

Effets aigus: à contact avec les yeux ce produit cause irritation. Les symptômes peuvent comprendre: rougeur, oedème, douleur et larmolement.

L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures; le contact avec la peau peut provoquer une irritation moyenne.

L'ingestion du produit peut donner lieu à des troubles de la santé qui comprennent: douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

Effets aigus: le contact avec la peau cause irritation avec érythème, oedème, sécheresse et gerçures. L'inhalation des vapeurs peut provoquer une irritation moyenne des voies respiratoires supérieures. L'ingestion peut provoquer des troubles à la santé qui comprennent des douleurs à l'abdomen avec brûlure, nausée et vomissement.

Le contact du produit avec la peau provoque une sensibilisation (dermatite de contact). La dermatite s'origine suite à une inflammation de la peau, qui commence dans les zones qui sont en contact répété avec l'agent sensibilisateur. Les lésions de la peau peuvent comprendre: érythèmes, oedèmes, papules, vésicules, pustules, squames, fissures et phénomènes d'exsudation, qui varient selon les phases de la maladie et des zones frappées. La phase aiguë est caractérisée par érythème, oedème et exsudation. Les phases chroniques se caractérisent par squames, sécheresse, fissures et épaissement de la peau.

produit de réaction: bisphénol-F-épichlorohydrine

LD50 (Or.) > 11400 mg/kg rat

LD50 (Der.) > 20000 mg/kg rabbit

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorohydrine

LD50 (Or.) > 2000 mg/kg rat

LD50 (Der.) > 2000 mg/kg rabbit

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 14 *composante* A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

Données concernant: Résine époxydique du bis phéno-F- l'épichlorohydrine (P.M moyen <=700)
Le logarithme du coefficient de partage octanol/eau (log Pow) est estimé en 2.8-4.
Il est prévu que le matériel cause des effets négatifs à long terme en milieu aquatique (Log Pow > 3.0)

Rapporté un éther de Glycidyl Ether of 1,6-Hexanedio: Pas facilement biodégradable.

Données concernant: Résine époxydique du bis phéno-A- l'épichlorohydrine (P.M moyen <=700)
Le logarithme du coefficient de partage octanol/eau (log Pow) est estimé en 2.8-4.
Il est prévu que le matériel cause des effets négatifs à long terme en milieu aquatique (Log Pow > 3.0)
La dégradation atteinte dans la Closed Bottle Test après 20 jours est de: 0% ;
après 28 jours ("closed bottle" test (OECD Test 301 D)) est de : 2-3%.

12.1. Toxicité:

produit de réaction: bisphéno-A-épichlorohydrine
LC50 (96h) - Poissons. 1,41 mg/l
EC50 (48h) - Algues / Plantes Aquatiques. 1,7 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité:

Glycidyl Ether of 1,6-Hexanedio
NON Rapidement Biodégradable.

produit de réaction: bisphéno-A-épichlorohydrine
NON Rapidement Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

produit de réaction: bisphéno-A-épichlorohydrine
Coefficient de répartition : n-octanol/eau.
2,281 Log KOW
BCF. < 6,8 bcf 10 ug/l

produit de réaction: bisphéno-A-épichlorohydrine
BCF. 150 l/kg

12.4. Mobilité dans le sol:

Informations non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes:

Informations non disponibles.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. Évitez absolument de disperser le produit dans le terrain, les égouts ou les cours d'eau. Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



**Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015**

FR

Xepox 14 componente A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables. Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

Transport routier et par chemin de fer:

	Classe ADR/RID:	9	UN:	3082
	Packing Group:	III		
	Etiquette:	9		
	Nr. Kemler:	90		
	Limited Quantity:	5 L		
	Code de restriction en tunnels:	(E)		
	Proper Shipping Name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bisphenoI-A-(epichlorhydrin); reaction product: bisphenol-F-(epichlorhydrin))		

Transport par mer (maritime).

	Classe IMO:	9	UN:	3082
	Packing Group:	III		
	Label:	9		
	EMS:	F-A, S-F		
	Marine Pollutant:	YES		
	Proper Shipping Name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bisphenoI-A-(epichlorhydrin); reaction product: bisphenol-F-(epichlorhydrin))		

Transport par avion:

	IATA:	9	UN:	3082
	Packing Group:	III		
	Label:	9		
	Cargo:			
	Mode d'emballage:	964	Quantité maximale:	450 L
	Pass.:			
	Mode d'emballage:	964	Quantité maximale:	450 L
	Instructions particulières:	A97, A158		
	Proper Shipping Name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bisphenoI-A-(epichlorhydrin); reaction product: bisphenol-F-(epichlorhydrin))		

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 14 componente A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Catégorie Seveso : 9ii
Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 : Produit: Point 3
Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH) : Aucune.
Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH) : Aucune.
Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 689/2008 : Aucune.
Substances sujettes à la Convention de Rotterdam : Aucune.
Substances sujettes à la Convention de Stockholm : Aucune.
Contrôles sanitaires : Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

R36/38	IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
R38	IRRITANT POUR LA PEAU.
R43	PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox

Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015

FR

Xepox 14 componente A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

- R51/53** TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
- R52/53** NOCIF POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
8. The Merck Index. Ed. 10
9. Handling Chemical Safety
10. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
11. INRS - Fiche Toxicologique
12. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
13. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989
14. Site Internet Agence ECHA

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com



Xepox[®]

**Fiche de données
de sécurité N. 14
Revision
de 04-05-2015**

FR

Xepox 14 *componente* A

Basic

Fiche de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

Modifications par rapport à la révision précédente.
Des modifications ont été apportées aux sections suivantes: 2.

Cenci Legno sas

sede: Piazza Alessandro Volta, 33 - I - 22100 - COMO - P.IVA 02289540136 - tel. (031) 26.78.13 - fax (031) 26.78.16

E-mail: cencilegno@cenci.com